

OBJET DU DOCUMENT:

Le présent document définit les conditions générales de vente ainsi que les modalités et conditions d'accès à l'espace de MODULO CENTRE D'AFFAIRES situé au 14 Rue Pierre de Coubertin 21000 DIJON.

L'accès à l'espace et son usage impliquent l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Cette acceptation est matérialisée par une case à cocher lors de la réservation.

Toute réservation d'un espace par un usager ou un partenaire emporte acceptation de plein droit du règlement intérieur

Tous les utilisateurs de l'espace sont donc tenus de respecter ce règlement. Les utilisateurs accueillant des personnes extérieures devront également s'assurer du respect par celles ci du présent règlement

Tout manquement ou non-respect du règlement peut entraîner une exclusion immédiate des locaux. L'utilisateur exclu ne pourra prétendre à aucun remboursement et les sommes dues resteront exigibles.

Le règlement est modifiable sans préavis par décision de la direction de MODULO CENTRE D'AFFAIRES. Il est consultable sur place et sur le site de réservation en ligne.

PRÉSENTATION DE L'ESPACE :

MODULO CENTRE D'AFFAIRES est destiné à accueillir des professionnels qu'ils soient personnes morales ou personnes physiaues

Les activités autorisées sont exclusive professionnelles (gestion administratives, prestations intellectuelles, réunions, formations, ...) ou associatives (réunions, formations).

Cet espace a également pour objectif de favoriser les

rencontres et les échanges professionnels.

MODULO CENTRE D'AFFAIRES propose plusieurs types d'espaces selon les besoins des usagers :

- des Bureaux privatifs équipés de mobilier pour 1 à 3 personnes en location courte ou longue durée.
- Des salles de réunion équipées de mobilier et d'un écran
- Un espace sécurisé dédié aux domiciliations

ACCÈS GÉNÉRAL ET SÉCURISATION :

L'espace est accessible sur autorisation ou réservation du lundi au vendredi de 8h à 18h pour tous les utilisateurs externes Les utilisateurs des services de domiciliation ou de location longue durée peuvent accéder aux locaux 24h/24 7j/7, ainsi que les utilisateurs dont l'inscription a été validée sur la plateforme

L'accès au bâtiment est libre de 8h à 18h30 du lundi au vendredi, et avec accès par code en dehors de ces horaires. MODULO CENTRE D'AFFAIRES se réserve toutefois la possibilité de fermer les locaux, à sa libre discrétion et pour une durée dont elle sera juge. L'utilisateur sera préalablement informé de cette fermeture par tout moyen utile.
L'accès au local domiciliation se fera par code ou badge

individuel incessibles, mis à disposition des utilisateurs

L'accès aux espaces en location courte durée peuvent être sécurisés par une serrure électronique dont le code, individuel et incessible, sera transmis aux utilisateurs concernés préalablement à leur réservation.

L'utilisateur est informé qu'il existe un ou plusieurs systèmes de vidéosurveillance dans les espaces communs dans un but de protection et de sécurité des biens et des personnes fonctionnant 24h/24 et 7i/7. L'utilisateur autorise MODULO CENTRE D'AFFAIRES à conserver les enregistrements vidéo ou photo et les transmettre aux autorités compétentes en cas de

vol ou litige avec un tiers ou le Prestataire. L'accès au Parc d'Activité Mirande, dépendant du conseil syndical, peut être sécurisé par un portail automatique selon un calendrier horaire indépendant de MODULO CENTRE D'AFFAIRES, dont le code d'accès sera transmis aux utilisateurs concernés.

Coordonnées du gestionnaire : contact@modulo21.fr, Tel: 03

RÉSERVATION D'ESPACE ET ANNULATION :

La réservation peut se faire :

- En ligne via la plateforme de réservation dédiée Auprès des représentants de MODULO CENTRE
- D'AFFAIRES contact@modulo21.fr / 03 80 48 69 20
- ces sont réservables selon les conditions suivantes : Les bureaux privatifs par créneaux horaires, ½ journées et journées, avec un minimum d'1h.
 - Les salles de réunion par ½ journées, journées et semaines.

Des prestations de services et d'options pourront être souscrits directement ou indirectement via la plateforme de réservation. Des animations gratuites ou payantes pourront être proposées via la plateforme de réservation, auxquelles les utilisateurs pourront également souscrire.

Les tarifs des services sont précisés sur la plateforme de réservation, nonobstant les éventuelles remises négociées gré à gré. MODULO CENTRE D'AFFAIRES se réserve le droit de modifier les tarifs figurant sur la plateforme de réservation à tout moment. Dans tous les cas, la réservation de services sera facturée sur la base des tarifs en vigueur et mentionnés sur le site au moment de la réservation

Les réservations et achats effectués sont par défaut considérés comme fermes et réalisés. Ils engagent l'utilisateur sur leurs paiements effectifs, que ceux-ci soient immédiats ou

Facturation et Règlement :

Les utilisateurs dont l'inscription a été validée seront facturés

Les réservations faites par le biais d'une commande ou d'un

comprenant ou non des prestations annexes, pourront faire l'objet d'une demande d'arrhes ou d'acompte d'un maximum 50% de la valeur de la commande.

Délais de paiement: Sauf stipulation contraire, les factures sont payables dans un délai de 30 jours à compter de la date de

Modes de règlement: Le règlement peut s'effectuer par virement et prélèvement bancaire, chèque ou carte bancaire. Aucun paiement en espèces ne sera accepté au-delà du plafond légal en vigueur

Prélèvement bancaire SEPA: Le Client peut régler sa commande par prélèvement bancaire SEPA, au moyen de la communication de son IBAN et de la signature d'un mandat de prélèvement SEPA dûment complété et signé

Aucun prélèvement ne sera effectué sans la validation préalable du mandat par le Client

Mandat de prélèvement SEPA : Le Client s'engage à fournir des coordonnées bancaires exactes et à jour (IBAN et BIC). La signature du mandat SEPA autorise le Vendeur à initie des prélèvements sur le compte bancaire du Client, au titre du paiement des produits et/ou services commandés.

Le Client est informé que son établissement bancaire peut facturer des frais en cas d'incident de paiement (rejet de prélèvement, solde insuffisant, etc.), qui resteront

exclusivement à sa charge.

Exécution du prélèvement: Les prélèvements sont initiés à la date convenue lors de la commande ou de la

Le Client sera informé de chaque échéance par l'envoi d'une pré-notification (généralement par e-mail) indiquant le montant et la date prévue du prélèvement, au minimum [2 jours calendaires] avant son exécution, sauf accord contraire entre les parties.

En cas de rejet du prélèvement par la banque du Client, la somme due restera exigible et entraînera l'application de pénalités de retard d'un montant de 19 euros

Incidents de paiement: Tout incident de prélèvement (rejet, opposition injustifiée, défaut de provision) entraîne la suspension de l'exécution de la commande ou du service. Le Vendeur se réserve le droit de résilier le contrat en ca d'impayé répété.

Sécurité et confidentialité: Les informations bancaires communiquées par le Client sont traitées de manière strictement confidentielle et sécurisée, exclusivement dans le cadre du mandat de prélèvement SEPA. Le Vendeur ne conserve pas directement les coordonnées bancaires, qui sont gérées via un prestataire de services de paiement

Droit de révocation du mandat : Le Client peut révoques son mandat de prélèvement SEPA à tout moment, en adressant une notification écrite au Vendeur et à sa banque. La révocation du mandat ne libère pas le Client de son obligation de payer les sommes restant dues au titre des

Escompte pour paiement anticipé : Aucun escompte ne sera

accordé en cas de paiement anticipé. Retards de paiement : une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce). Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem) Contestations: Toute contestation relative à une facture devra être formulée par écrit dans un délai de 8 jours à compter de sa réception. Passé ce délai, la facture sera réputée acceptée.

Conditions d'annulation :

Chaque espace et prestation disposent de conditions spécifiques d'annulation, en termes de délai et de remboursement:

1. Limite d'annulation des réservations réalisées via le portail tion, avant le début de celles-ci

Réservation	Bureaux Nomades	Salle Comité	Salle Séminaire
Heure creuse	1h	1 jour	1 jour
Heure WE	1 jour	1 jour	1 jour
Heure	1 jour	1 jour	1 jour
Demi-Journée	2 jours	2 jours	2 jours
Journée	2 jours	2 jours	2 jours
Semaine	7 jours	7 jours	7 jours

2. Les réservations faites par le biais d'une commande ou d'un devis signé liés à une proposition personnalisée de location, comprenant ou non des prestations annexes, ont des conditions d'annulation spécifiques : ces commandes seront dues intégralement par le client dès signature, que les locations et prestations annexes soient honorées ou non par le client, si les modifications ou annulations ne sont pas du fait de MODULO CENTRE D'AFFAIRES. Les arrhes ou acomptes versés lors de la commande ne seront pas remboursés. Par exception les modifications demandées de locations pourront faire l'objet d'un avoir, à la discrétion de MODULO CENTRES D'AFFAIRES.

3 Frais d'annulation

Les annulations faites dans les délais impartis ne donneront pas lieu à des pénalités financières, hormis celles payées en ligne via la plateforme pour lesquelles les remboursements seront minorés de 5% pour frais de gestion.

En cas d'annulation hors-délais, les réservations seront facturées à taux plein par défaut ; elles pourront donner lieu des avoirs, à la discrétion de MODULO CENTRE D'AFFAIRES.

ACCÈS AUX ESPACES :

L'accès aux espaces communs et locations courtes durée se feront le jour de la réservation lors du créneau de réservation convenu. Tout dépassement horaire de la réservation peut impacter les autres utilisateurs et donnera lieu à une facturation supplémentaire majorée de 30%

Lorsqu'il quitte l'espace loué, l'utilisateur est tenu de vérifier la

climatisation/chauffage et de vérifier que la porte d'accès soit

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR MODULO - Centre d'Affaires à DIJON

> est interdit de prêter, dupliquer, confier ou céder ses droits d'accès immatériels (codes) ou matériels (clés, badges) à un tiers y compris à un autre utilisateur du lieu. En cas de perte ou de vol, l'utilisateur doit immédiatement en informer le gestionnaire.

SERVICES ET ÉQUIPEMENTS : 5.

Connexion internet:

MODULO CENTRE D'AFFAIRES propose aux utilisateurs l'accès à une connexion internet haut débit par Wi-Fi. Les utilisateurs pourront utiliser internet via un code transmis lors de la réservation

L'utilisation du Wi-Fi est comprise dans chaque formule proposée à la réservation, elle est limitée à la durée de la réservation.

Toute utilisation du code de connexion Wi-Fi est présumée être du fait de l'utilisateur à qui le code a été attribué. Chaque utilisateur est donc responsable de son code de connexion au sens pénal.

La connexion internet mise à disposition est conforme à la réglementation en vigueur, à savoir le respect des dispositions applicables en matière de lutte contre le terrorisme :

- Le filtrage et le blocage automatique des sites internet réputés illégaux via un pare-feu
- La conservation des données techniques de connexion pendant 1 an, à savoir : utilisateur, adresses IP, adresses MAC des matériels, dates et heures de connexion, à l'exception des contenus échangés.

Ces données seront transmises aux autorités compétentes en cas de réquisition judicaire.

L'utilisateur s'engage à utiliser le service Wi-Fi conformément aux lois et règles en vigueur. Il ne doit notamment pas utiliser les services à des fins illégales : téléchargement de fichiers illégaux, mise en ligne de contenus ou d'informations illégaux (toutes informations, textes, images, messages, vidéos ayant un caractère violent, raciste, d'incitation à la violence ou à la haine, dégradant, pornographique ou pédophilique, et/ou portant atteinte à l'intégralité des utilisateurs). Il s'engage également à respecter la législation sur les données personnelles et les traitements automatisés d'informations ainsi que la législation et les textes relatifs aux droits d'auteur, marques, brevets à la propriété intellectuelle. Il s'interdit toute reproduction ou usage en violation de ces législations.

Dans le cadre de l'utilisation du service Wi-Fi, il est interdit de récolter toute information de tiers sans leur consentement, de diffamer ou menacer une personne, de tenter d'obtenir un accès non autorisé à un service ou un fichier, de diffuser des éléments protégés par la propriété intellectuelle sans avoir les autorisations requises, d'adresser tout courrier quelle que soit sa forme comprenant des propos menacants, injurieux, diffamatoires ou illicites, de transmettre un virus ou tout autre programme nuisible aux tiers.

L'utilisateur doit vérifier qu'il dispose des équipements matériels, logiciels, navigateurs et anti-virus lui permettant d'utiliser pleinement ce service. Il est seul responsable de la sécurité de ses équipements, MODULO CENTRE D'AFFAIRES ne peut être tenu responsable en cas de préjudice directs et/ou indirects subis du fait de l'utilisation du service Wi-Fi.

MODULO CENTRE D'AFFAIRES pourra suspendre temporairement ou définitivement le service Wi-Fi en cas de non-respect de ces règles sans que l'utilisateur ne puisse prétendre à une indemnisation ou réparation.

Il est précisé que MODULO CENTRE D'AFFAIRES met en œuvre tous les moyens dont il dispose pour assurer une disponibilité élevée de ce service. Toutefois il ne peut garantir un fonctionnement sans interruption ni dérangements, ni des durées et des capacités de transmission déterminées.

5.2 Écrans interactifs :

Chaque salle de réunion dispose d'un écran tactile interactif équipé pour la visioconférence, connecté au réseau Wi-Fi dont les conditions d'utilisation internet sont les mêmes que celles

Chaque personne a l'obligation de conserver l'ensemble du matériel en bon état et d'utiliser le matériel conformément à son objet. Le matériel doit être laissé sur place après utilisation et ne peut pas faire l'objet d'un emprunt pour une utilisation extérieure aux locaux. L'utilisateur s'engage à signaler la panne ou la détérioration du matériel mis à disposition au gestionnaire des lieux.

Utilisation de l'imprimante : 5.3

La procédure de connexion au multifonction sera communiqué à l'utilisateur sur demande.

Les impressions, papiers compris, sont possibles en A4 et A3. en noir et blanc et couleurs, et seront facturées selon le tarif en vigueur

Équipements de l'utilisateur :

L'utilisateur est tenu de venir avec son propre équipement professionnel (notamment ordinateur, téléphone, ...). Il en a la pleine responsabilité. Le matériel laissé à l'espace reste sous l'entière responsabilité de son propriétaire. MODULO CENTRE D'AFFAIRES ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte, de vol et de dégradation survenant dans les locaux mis à lisposition des utilisateurs.

. L'utilisateur est seul responsable de l'assurance de l'ensemble de son matériel au sein de MODULO CENTRE D'AFFAIRES, ainsi que la souscription de sa propre assurance responsabilité civile couvrant les dommages aux tiers ou matériels.

MODULO CENTRE D'AFFAIRES n'a pas vocation à conserver et surveiller du matériel appartenant aux utilisateurs. Des casiers à clés pourront être mis à disposition des utilisateurs sous leurs propres responsabilités.

RÈGLES D'UTILISATION DES ESPACES :

Chaque utilisateur est invité à se présenter en tenue décente et à avoir un comportement courtois et respectueux à l'égard de toute personne présente dans les locaux. L'espace est aussi un lieu d'échange et de partage. Chacun est tenu de respecter autrui, ses convictions, ses idées, sa vie privée et entretenir des bonnes relations avec les autres membres.

Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles déontologiques et de confidentialité liées aux activités professionnelles des autres utilisateurs.

Chaque utilisateur s'engage à respecter le calme en utilisant le téléphone avec parcimonie et discrétion

Chaque utilisateur s'engage à ne pas incommoder les autres utilisateurs avec des publicité, messages promotionnels ou tout autre forme de sollicitation ou démarchage non sollicité, en dehors des espaces matériels et immatériels mis à disposition par MODULO CENTRE D'AFFAIRES

Les utilisateurs sont autorisés à apporter leur repas, s'assureront de laisser l'espace propre après utilisation. Un réfrigérateur et un micro-onde sont gracieusement mis à disposition, sous la responsabilité d'utilisation par les utilisateurs, ces derniers s'engagent à les nettoyer après utilisation et à ne pas laisser de nourriture en fin de journée.

La consommation de boissons est acceptée aux postes de travail en prenant garde de ne pas mettre en péril les équipements électriques présents. Il est strictement interdit de pénétrer dans les locaux en état d'ébriété.

L'utilisation de l'espace détente se fait en libre-service, reposant sur la confiance mutuelle entre MODULO CENTRE D'AFFAIRES et les utilisateurs. Il appartient à ces derniers de régler le coût des boissons consommées et de s'assurer de

laisser l'espace dans un état de propreté attendu. Il est interdit de fumer et de vapoter dans l'enceinte du bâtimen (décrets nº 2006-1386 du 15 novembre 2006 et nº2017-633 du 25 avril 20417 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer et de vapoter dans les lieux affectés à un usage collectif).

Animaux: Les chiens guides d'aveugles ou d'assistance sont

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL:

Pour la réservation d'un service, l'utilisateur est amené à transmettre à MODULO CENTRE D'AFFAIRES, responsable de traitement, les données à caractère personnel suivantes : Nom. prénoms, adresses électroniques et postales, téléphor

Ces informations sont obligatoires, à défaut MODULO CENTRE

D'AFFAIRES ne pourra fournir le service. Les données personnelles sont supprimées à l'issue de trois années à compter de la dernière utilisation du service.

Conformément aux dispositions règlementaires et législatives en vigueur, l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, et d'effacement des données le concernant, d'un droit d'opposition et de limitation de leur traitement ainsi qu'ur

Ces demandes relatives aux droits des personnes peuvent être effectuées par courrier postal, en recommandé avec accusé de réception : MODULO CENTRE D'AFFAIRES, 14E Rue Pierre de Coubertin, 21000 DIJON.

En application des articles 60-2, 77-1-2 et 99-4 du code de procédure pénale, MODULO CENTRE D'AFFAIRES peut être contrainte, dans le cadre de procédures judiciaires ou fiscales. de communiquer aux autorités publiques les Données Personnelles en sa possession, et que sa responsabilité ne saurait être recherchée à ce titre.

L'utilisateur peut saisir et introduire une réclamation auprès de la CNIL pour contester les pratiques de MODULO CENTRE D'AFFAIRES en matière de protection des données à caractère personnel et respect de la vie privée. L'utilisateur est invité à contacter MODULO CENTRE D'AFFAIRES aux coordonnées cidessus avant d'introduire toute réclamation auprès de la CNII MODULO CENTRE D'AFFAIRES peut faire appel à des sous traitants qui peuvent avoir accès aux données personnelles, notamment pour assurer le stockage des données ou encore la gestion des règlements. Nous exigeons de ces sous-traitants qu'ils respectent la législation relative à la protection des

AUTONOMIE DES CLAUSES:

La nullité ou l'inapplicabilité de l'une ou quelconque des stipulations des présentes conditions générales n'emportera pas nullité des autres stipulations qui conserveront leur force et

LOI APPLICABLE ET JURIDICTION:

Les présentes conditions générales sont régies par la loi française. En cas de contestation sur la validité, l'interprétation et/ou l'exécution des présentes conditions générales, les Parties conviennent que le tribunal de commerce de Dijon sera exclusivement compétent pour en juger, sauf règles de procédure impérative contraires.

ENTRÉE EN VIGUEUR ET MODIFICATIONS:

L'utilisateur certifie avoir pris connaissance des mentions cidessus et les accepte sans réserve

MODULO CENTRE D'AFFAIRES se réserve la faculté de modifier à tout moment les présentes conditions générales, par la publication d'une nouvelle version sur la plateforme de réservation, où elles sont consultables.

Les conditions générales de vente applicables sont celles en vigueur à la date de la réservation par le client.

Les Conditions Générales de Vente et le Règlement Intérieur entrent en application le 01 mai 2024.

Nom:	Le:	

Signature et cachet de l'entreprise, précédé de la mention « lu et approuvé :